



cfu

Comité français UNIMARC

Réunion du 13 décembre 2021

Relevé de décisions

Lieu de réunion : à distance (zoom)

Relevé de décisions établi par : Héroïse Lecomte, Abes

[En jaune : développements après la réunion]

Membres présents	
Joëlle Aernoudt	Electre
Laure Jestaz	Abes
Héroïse Lecomte (pilote)	Abes
Agnès Manneheut	SCD Université Nantes
Karine Meneghetti	Bibliothèque publique d'information
Guillaume Messonnier	Decalog
Nuria Pastor-Martinez	SCD Université Lyon I
Olivier Rousseaux	Abes
Florence Tfibel	BnF

Ordre du jour	
1	Informations diverses
2	Préparation de la réunion du PUC 2022
3	Perspectives pour le PUC 2023
4	Prochaine réunion

1. Informations diverses

Représentation de la BnF au sein du CfU

Aude Le Moullec-Rieu a quitté le CfU et la BnF. L'interim de ses fonctions est assuré par Florence Tfibel. La BnF doit revenir vers le CfU pour indiquer si elle sera remplacée au sein du CfU.

Pages UNIMARC sur le site TB

La page générale « UNIMARC » a été mise à jour et clarifiée : <https://www.transition-bibliographique.fr/unimarc/>

Une mise à jour complète des liens des manuels UNIMARC a eu lieu. Les dernières traductions françaises (nouveau PUC 2020) préparées par le GT traduction UNIMARC ont été mises en ligne en décembre/janvier. Le GT traduction va travailler ensuite sur les nouveautés validées par le PUC en 2021, pour mise en ligne au printemps.

Communication sur UNIMARC-LRM

Après concertation avec le GT Systèmes & Données suite au dernier CfU, la priorité est la mise à disposition de jeux de notices en UNIMARC-LRM (œuvres, expressions et manifestations avec leurs relations). Le recrutement de stagiaire ayant été infructueux, le GT Systèmes & Données propose de

coordonner un petit groupe de travail regroupant des personnes issues du GT S&D et du GT Formation pour mener ce travail de production de notices d'entités au format UNIMARC-LRM.

La création de ce groupe de travail a été actée par les pilotes du programme TB le 17/12/21 et annoncée lors de la réunion plénière du programme TB le 27/01/22. Une première réunion avec 15 participants s'est tenue le 3/03/22, coordonnée par Christelle Gianolio et François Pichenot (GT S&D). Ce groupe travaillera en liaison régulière avec le CfU, par le biais de Florence Tfibel et Héroïse Lecomte.

Réunion du PUC avec le groupe de révision de l'ISBD (IFLA)

Sous l'égide de l'IFLA, une réunion a eu lieu le 16 novembre 2021 en visio entre des membres du PUC (dont Héroïse Lecomte) et le groupe « Manifestation task force » issu du groupe ISBD, afin que les deux groupes s'informent mutuellement de leurs travaux en cours et recherchent des points de convergence possibles.

Les membres du PUC ont présenté le travail d'harmonisation entre le format UNIMARC et le modèle LRM, deux standards de l'IFLA, avec notamment la création de nombreuses nouvelles zones et sous-zones pour décrire les œuvres et expressions dans le format UNIMARC autorités, et la préparation d'un mapping UNIMARC-LRM.

Les membres de l'ISBD Manifestation Task force ont présenté le travail d'application de l'ISBD comme standard de contenu au niveau Manifestation du modèle IFLA-LRM, par l'élaboration d'une ontologie web sémantique, « ISBD element set » extrayant tous les « éléments » de l'ISBD utiles pour décrire les manifestations. En confrontant cette ontologie avec la structure actuelle de l'UNIMARC, les membres de l'ISBD Manifestation Task force ont fait apparaître deux questions :

- Comment prendre en compte la notion de « Manifestation statement » dans l'UNIMARC ? Mirna Willer a proposé l'utilisation d'un indicateur dans l'UNIMARC pour différencier les zones transcrites (transcribed) des zones établies par un catalogueur (recorded), ce qui faciliterait le catalogage automatisé par scan des pages de titre, la récupération de données issues de la chaîne du livre, etc. Aujourd'hui, il n'est pas toujours possible de distinguer dans l'UNIMARC entre zones transcrites (ex : 200) et zones établies par le catalogueur (ex : la zone 214 mélange les deux notions). Retour CfU :
 - o Attention à ne pas trop complexifier les zones du bloc 2xx, cela paraît hasardeux de vouloir absolument différencier les données transcrites des données établies. D'une manière générale, le bloc 2xx a vocation à comporter des données transcrites, qui peuvent être améliorées à la marge par le catalogueur (ex : 214).
- Plus généralement, comment indiquer la provenance des données dans les notices UNIMARC ? Retour CfU :
 - o Aujourd'hui, la provenance des données ne peut être indiquée qu'au niveau de la notice (zone 801), et non zone par zone. Or, c'est une donnée de plus en plus importante dans le cadre de la récupération de données, du panachage de données hétérogènes pour construire des notices, etc.
 - o Une identification de la provenance des données au niveau de la zone permettrait de fiabiliser l'import de notices en faisant porter ces informations par le format et non par le système (mécanisme des profils d'import, difficile à maintenir).
 - o On risque cependant de manquer de codes de sous-zones pour indiquer la provenance... Plusieurs solutions pourraient être imaginées : utiliser des signes hors lettres et chiffres ? Changer d'alphabet ? Faire porter les données de provenance par une déclaration externe hors UNIMARC ? etc.

Le groupe ISBD Manifestation Task force a proposé d'étudier la question de la provenance des données en identifiant les données dont il est intéressant de connaître la source, et de faire des propositions au PUC.

Langues régionales dans l'UNIMARC

La zone internationale B101 (langue de la ressource) autorise l'utilisation de la norme ISO 639-3 depuis 2018. Cette norme est beaucoup plus précise que la 639-2, implémentée par défaut dans l'UNIMARC et en particulier dans les notices françaises. La norme ISO 639-3 comporte notamment toutes les langues régionales françaises. L'Abes a été saisie récemment par les tutelles pour travailler sur le signalement des langues régionales françaises dans les catalogues de bibliothèque.

Les agences bibliographiques vont travailler sous l'égide du CfU pour recommander l'utilisation de la norme ISO 639-3 dans les notices (avec \$2 indiquant le référentiel utilisé), lorsque cela est utile. Il est recommandé qu'une première zone B101 obligatoire continue à porter le code langue ISO 639-2 pour éviter tous problèmes de compatibilité lors de l'échange des notices.

Calendrier : en vue d'une implémentation par les agences au 1^{er} janvier 2023.

2. Préparation du PUC 2022

Le PUC 2022 aura lieu la semaine du 30 mai 2022, soit à Maribor (Slovénie), soit en visio en fonction de la situation sanitaire.

Le CfU valide les propositions françaises présentées en séance :

- Nouveaux codes d'écriture issus d'une enquête auprès du « GT translittération » (Abes) et des besoins de la BnF
 - o Zones concernées : B/100, \$7, A105

L'ensemble de propositions sur le catalogage des monnaies et médailles a déjà été validé par le CfU de septembre.

La proposition sur les nouveaux référentiels de types de publics (Annexe A) reste à préparer (BnF).

L'Abes va également proposer une harmonisation et un enrichissement des codes permettant d'indiquer le système de translittération utilisé (zones B100 pos.25 et A/\$7), à valider lors de la prochaine réunion.

D'autres besoins peuvent être transmis par mail au CfU.

3. Perspectives pour le PUC 2023

[Rappel du relevé de décisions de la réunion de septembre 2021 :

Des sujets évoqués les années précédentes restent en suspens :

- Travail sur les agents
- « Discussion paper » sur la transposition de l'entité Nomen dans l'UNIMARC A et B
- Vérification complète de la transposition des attributs des œuvres et expressions LRM dans UNIMARC/A : un mapping est en cours de préparation (Héloïse). Il apparaît que deux attributs LRM n'ont pas été entièrement transposés en UNIMARC pour le moment :
 - o « Expression extent » : certaines déclinaisons sont déjà présentes en UNIMARC (ex : longueur des enregistrements), d'autres pas encore (ex : longueur des textes)

- « Expression use rights » : les besoins sont-ils couverts par la zone B371, qui doit être implémentée dans le Sudoc en janvier 2022 ? Quelle transposition dans le format A (cf. attribut de niveau expression) ?
- Codes fonction : création de codes permettant une meilleure ventilation des responsabilités par entités ?]

Les agences bibliographiques ont récemment été saisies par les tutelles pour travailler sur le signalement de l'accessibilité des documents dans les catalogues, notamment le signalement des livres accessibles aux personnes handicapées, nativement ou par adaptation.

Des réunions *ad hoc* sont à prévoir sous l'égide du CfU pour repérer ce qui existe déjà dans l'UNIMARC (ex : « braille » dans les zones 181/182, format epub, livre lu, signalement des sous-titres, etc.) et pour faire des propositions internationales afin de compléter le signalement en fonction des différents types de handicaps.

Plusieurs réalisations récentes peuvent être utilisées pour alimenter la réflexion : guide du W3C sur le signalement de l'édition adaptée (en cours de traduction) ; balise ONIX <productFormFeature> avec un référentiel s'appliquant aux e-books ; zones créées dans le MARC21 en 2018.

4. Prochaines réunions

- Mars/Avril :
 - Finalisation des propositions avant transmission au PUC
- Mai :
 - Analyse des propositions étrangères